

SÉANCE DU COLLÈGE DU 18 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-2-03

Le collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 114-1 à L. 114-3-6 et R. 114-3 ;

Vu la délibération n° 2022-3-03 du 9 mai 2022 modifiée relative au règlement intérieur du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Après en avoir délibéré le 18 septembre 2024,

DÉCIDE :

ARTICLE 1er

Le collège approuve la charte de l'évaluation annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2

La délibération du 6 juin 2016 relative à la charte de l'évaluation est abrogée.

ARTICLE 3

Le président du Haut Conseil par intérim est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée sur le site internet du Haut Conseil.

Le président de séance

signé

Paul Indelicato

Le président par intérim

signé

Stéphane Le Boulter

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents au moment du vote : 20 Abstentions : 0 N'ont pas pris part au vote : 0 Suffrages exprimés : 20 Contre : 0 Pour : 20
--